

Séance publique du 12 février 2007

Délibération n° 2007-3935

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] : convention avec la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2007 - Avenant 2006-2007 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

L'entrepreneuriat contribue au dynamisme économique de l'agglomération et au renforcement de son positionnement dans la compétition européenne. Il est synonyme d'innovation et de renouvellement du tissu économique local. L'impact, en terme d'emploi, est déterminant : chaque année, près de trente mille emplois sont créés ou sauvegardés dans l'agglomération lyonnaise grâce à la création et à la reprise d'entreprise.

Le dispositif partenarial [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], animé par la Communauté urbaine dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise, vise à consolider et renforcer l'impact de l'entrepreneuriat sur le développement économique de l'agglomération.

Ses objectifs sont :

- augmenter le nombre d'entreprises créées et pérennes et donc le nombre d'emplois :
 - . en sensibilisant les porteurs de projet potentiel à l'opportunité d'entreprendre et à l'opportunité de se faire accompagner pour réussir,
 - . en simplifiant le parcours du créateur d'entreprise et en lui offrant une réponse adaptée à ses besoins et un suivi personnalisé ;
- faire de Lyon la capitale européenne de l'entrepreneuriat en développant des actions innovantes et en faisant de l'agglomération une terre d'expérimentation pour le lancement d'initiatives de portée nationale et européenne.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Communauté urbaine, principale financeur de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], consacrera en 2007 plus d'1,4 M€ au développement de l'entrepreneuriat dans l'agglomération lyonnaise. Le soutien de la Communauté urbaine se traduit principalement par des conventions de partenariat avec des associations ou des organismes contribuant au développement de services de proximité et de qualité pour quatre cibles prioritaires : les créateurs d'entreprises traditionnelles, les porteurs de projet innovants, les repreneurs et cédants et les porteurs de projets issus des quartiers prioritaires.

L'agglomération lyonnaise connaît, depuis trois ans, une augmentation continue du nombre d'entreprises créées : + 12 % entre 2003 et 2005.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine soutient la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son action en matière d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet et des créateurs, cédants et repreneurs d'entreprises artisanales et pour son implication dans le dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]. Ce soutien s'inscrit dans le cadre d'une convention pluriannuelle conclue pour 2006 et 2007.

La présentation de l'activité de la Chambre de métiers et de l'artisanat en matière d'entrepreneuriat

- L'espace futur artisan

L'espace futur artisan est un espace d'accueil qui centralise les contacts avec les porteurs de projet, permet d'effectuer un diagnostic personnalisé et d'orienter efficacement le porteur de projet, soit vers des structures extérieures, soit vers les autres ressources de la Chambre de métiers et de l'artisanat.

La Chambre de métiers et de l'artisanat accompagne, par ailleurs, les cédants et repreneurs d'entreprise dans leurs démarches et favorise leur mise en relation.

Enfin, grâce à plusieurs permanences sur les territoires infracommunautaires, elle assure un service de proximité pour les porteurs de projets artisanaux.

Le bilan d'actions au 15 novembre 2006

- L'activité au sein de l'espace futur artisan et dans le cadre des permanences

- . près de 8 500 premiers accueils réalisés,
- . plus de 2 000 porteurs de projet accueillis et informés,
- . 55 réunions d'information organisées (près de 1 200 participants), 77 stages,
- . 400 rendez-vous conseil à l'espace futur artisan et près de 200 dans le cadre des permanences territoriales.

- Les actions en faveur de la transmission-reprise

En octobre 2006, la Chambre de métiers a organisé la semaine de la transmission qui a réuni deux cents participants autour d'entretiens individuels avec des experts ou d'ateliers. Un accent tout particulier a été mis sur la reprise d'entreprise par les salariés.

La Chambre de métiers pilote, par ailleurs, dans le cadre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], la mise en place d'un outil informatique d'autodiagnostic et d'orientation des repreneurs d'entreprise.

- L'implication dans le réseau [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

Conformément aux objectifs 2006, la Chambre de métiers a mis en place une signalétique spécifique [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] dans le cadre de l'espace futur artisan.

La Chambre de métiers et de l'artisanat participe activement à la démarche de professionnalisation-labellisation en cours. Elle est, par ailleurs, concernée par la mise en place de la base de données commune à l'ensemble des acteurs du réseau.

Par ailleurs, la Chambre de métiers a assuré une permanence constante sur le stand de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] à l'occasion du salon des entrepreneurs 2006.

Enfin, elle est l'un des partenaires privilégiés du projet de maison de la création d'entreprise de la Duchère.

Les perspectives 2007

- La poursuite des activités d'accueil et d'accompagnement

- . 8 500 premiers accueils, 2 200 porteurs de projet ayant réalisé un parcours personnalisé,
- . le renforcement des permanences à Chassieu, Corbas et Rillieux la Pape et l'ouverture de deux permanences supplémentaires à Vaulx en Velin en partenariat avec l'Adie et dans le cadre de la maison de la création d'entreprise de la Duchère,
- . la réalisation d'une réunion d'information pour les porteurs d'idée,
- . la participation au comité de pilotage de la Maison de la création de la Duchère,

- La finalisation de l'outil d'autodiagnostic et d'orientation des repreneurs d'entreprises de l'agglomération lyonnaise

- La mise en place d'une action expérimentale de suivi des jeunes entreprises artisanales

Les entreprises ont été segmentées en trois groupes : les microentreprises, les artisans à potentiel de développement (innovants notamment) et les entreprises traditionnelles. Chaque groupe fera l'objet d'actions de suivi spécifique (diagnostic, ateliers et cercles d'échanges, etc.) sur douze à dix-huit mois, en partenariat avec les acteurs du réseau concerné selon les cibles. Trente à cinquante suivis sont prévus en 2007.

- L'implication dans le réseau [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

. la mise en place des actions de professionnalisation nécessaires à l'obtention du label [L_VE] et à son maintien sur le long terme,
 . l'installation et l'alimentation de la base de données commune à l'ensemble des acteurs du réseau,
 . l'affichage de son appartenance au réseau lors des actions de communication menées par l'association.

Les modalités de soutien de la Communauté urbaine et les critères d'évaluation

Afin de pérenniser les actions conduites en 2006 par la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône dans le cadre du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] et de permettre le lancement de nouvelles initiatives, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 65 000 € pour l'année 2007, dans le cadre d'un avenant à la convention conclue pour 2006-2007.

La réalisation du plan d'actions évoqué ci-dessus sera évaluée selon des critères précisés dans la convention.

Le budget prévisionnel 2007

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
accueil, information et orientation des porteurs de projet	103 386	<i>subventions publiques</i>	77 900
réunions d'information	13 016	. Communauté urbaine	65 000
rendez-vous conseil	92 586	. région Rhône-Alpes	12 900
suivi des jeunes entreprises	12 000	<i>subventions privées</i>	10 500
outil d'orientation repreneurs	10 000	<i>autofinancement</i>	236 323
formations et animation territoriale	66 296		
gestion et communication	27 439		
total	324 723	total	324 723

Vu ledit avenant ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention annuelle, d'un montant de 65 000 €, à la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône conclue pour la période 2006-2007. L'avenant précise notamment les modalités de versement de la subvention : 80 % à la signature de la convention, les 20 % restants sur la remise d'un rapport d'activité le 30 novembre 2007.

3° - La dépense correspondante de 65 000 € sera imputée aux crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 380 - fonction 090 - opération n° 0757.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,